



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0310

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Oullins**

objet : **Création d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Saulaie - Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Demande de subventions**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0310**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Oullins

objet : **Création d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Saulaie - Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Demande de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le quartier de la Saulaie à Oullins va connaître une profonde transformation urbaine dans les prochaines années. Ce projet de renouvellement urbain fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015. Parmi les objectifs figure l'adoption de démarche environnementale de haute qualité, notamment en termes d'approvisionnement et consommation d'énergie renouvelable.

Pour mettre en œuvre ces ambitions, la Métropole de Lyon a décidé de créer et de concéder une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur un périmètre d'environ 20 ha. De plus, elle encadrera la mutation d'îlots existants par 2 conventions de projet urbain partenarial (PUP). Le programme prévisionnel des constructions neuves comprend globalement environ 162 000 m² de surface de plancher, de logements, bureaux, commerces, équipements publics et locaux d'activités. Ces projets se déploieront entre 2023 et 2032.

À l'issue d'une étude sur l'approvisionnement en énergie de la ZAC réalisée en 2017 et d'une étude de faisabilité réalisée en 2018, a été identifiée une opportunité forte de créer un réseau de chaleur tempéré valorisant l'énergie véhiculée par les eaux usées du collecteur unitaire de la station d'épuration (STEP) de Pierre Bénite dont le tracé passe à proximité du projet. L'énergie récupérée permettra l'alimentation en chaud et en froid des futures constructions, par l'intermédiaire de pompes à chaleur. Ce réseau peut également desservir les constructions des 2 PUP à terme.

Le principe d'un tel réseau tempéré a été validé par le comité de pilotage de la ZAC de la Saulaie le 16 avril 2018. Il a reçu un avis favorable du plan d'investissement d'avenir (PIA) Ville de demain "Ecocité". Il constitue l'action 62 du schéma directeur des énergies (SDE), qui définit la politique de transition énergétique de la Métropole à 2030, et qui a été adopté par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019.

Pour que ce projet puisse se réaliser, il doit s'inscrire dans les temporalités de la ZAC du même nom. Il est ainsi nécessaire de délibérer l'autorisation de programme qui permettra d'engager les investissements indispensables à sa réalisation dans les délais permettant le bon déroulement du planning de l'opération.

II - Objectifs

L'objectif est d'offrir une solution énergétique vertueuse et compétitive sur le plan tarifaire, s'inscrivant dans la politique de transition énergétique de la Métropole. Un tel projet contribue en effet à l'objectif du SDE de doubler la consommation d'énergie renouvelable et de récupération à 2030 sur le territoire.

Il s'agit d'un projet vertueux et innovant, véritable démonstrateur industriel de demain sur la Métropole. En effet, la mise en place de ce projet s'inscrit dans une logique de répliquabilité. L'action 63 du SDE envisage de tirer parti du retour d'expérience de ce 1^{er} projet pour en porter 2 autres du même type à l'horizon 2030.

III - Le projet

Le réseau sera alimenté par les calories des eaux usées, remontées en température par le biais de pompes à chaleur, et desservira la ZAC et les 2 PUP. Il alimentera les bâtiments en chauffage, eau chaude sanitaire et refroidissement. Il produira ainsi 6 GWh/an de chaud et de froid et représentera environ 3 km de canalisations.

Ce système présente l'avantage majeur de permettre l'utilisation par les uns de l'énergie rejetée par les autres. Par exemple, la chaleur rejetée en été par les bâtiments ayant des besoins de rafraîchissement est récupérée par d'autres bâtiments pour produire l'eau chaude sanitaire. Le système répond donc en partie à ses propres besoins.

Suite aux études préalables réalisées, il en ressort que ce projet présente des avantages comparativement aux solutions habituellement choisies (gaz et solaire thermique ou pompes à chaleur sur air) sur l'ensemble des critères et du point de vue de l'ensemble des parties prenantes (usagers, Métropole, opérateurs) :

- un tel réseau devrait permettre une facture énergétique globale moins élevée,
- le taux de couverture des besoins par la chaleur des eaux usées, énergie vertueuse, pourrait se monter à 65-70 %,
- 2 fois moins de gaz à effet de serre seraient ainsi émis,
- le système ne génère pas de nuisances (fumées de combustion, livraison de combustible, émissions atmosphériques de polluants, risque industriel, etc.),
- il permet d'apporter une solution vertueuse aux besoins estivaux également,
- quant aux opérateurs de logements ou d'immobilier tertiaire, ils externalisent la conception et le financement des installations thermiques pour une emprise dans chaque bâtiment équivalente aux solutions conventionnelles.

Les impacts sur le collecteur d'eaux usées ont été étudiés et les enjeux majeurs identifiés. Des solutions techniques existent et seront proposées pour y répondre. Pour ce faire, une articulation fine avec les services en charge de l'exploitation du collecteur et de la STEP de Pierre Bénite est en place.

La création d'une telle boucle tempérée permettra, par l'investissement public sur le territoire, le maintien, voire la création d'emplois locaux (ingénierie, génie civil, exploitation et maintenance). Il s'agit d'une solution énergétique dont les tarifs seront compétitifs pour les usagers, résiliente dans une perspective de hausse à long terme du prix des énergies conventionnelles (électricité, gaz).

IV - Financement du projet

Le projet nécessite un investissement de 11 250 000 € TTC.

Des dispositifs de financement pourront être mobilisés : PIA Ville de demain "Ecocité" (avis favorable reçu pour un montant de 577 000 €), fonds chaleur ou appel à projet "nouvelles technologies émergentes" (NTE) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), etc. Ces différents financements ne sont pas acquis à ce stade. De plus, n'étant pas tous cumulables, les dossiers à déposer devront être prioritaires afin d'optimiser les financements possibles.

Les investissements sont en partie remboursés par les droits de raccordement perçus pour le branchement des bâtiments au réseau. De plus, la facturation de l'énergie vendue aux abonnés du réseau comprend un terme lié au remboursement des investissements.

Le projet générera des recettes liées à la vente de l'énergie aux abonnés du réseau. Ces recettes feront l'objet de délibérations ultérieures.

V - Portage du projet

Le projet de réseau tempéré nécessite un portage par la Métropole : en effet, le risque lié à l'articulation fine entre le développement du programme d'aménagement et du réseau tempéré est difficilement transférable à un tiers. Néanmoins, ce risque est maîtrisé puisque pris en compte dans les simulations et la décision de réaliser le projet, et puisque l'aménageur de la ZAC est responsabilisé sur ces sujets (notamment par une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination -OPC- globale).

L'assistance à maîtrise d'ouvrage de ce projet ayant été attribuée par décision de la Commission permanente n° CP-2019-3312 du 9 septembre 2019, il est désormais nécessaire de valider l'autorisation de programme afin de lancer, avant fin 2020, la consultation pour un marché global de performance ayant pour objet la création et l'exploitation de ce réseau ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des études et des travaux pour la création d'un réseau tempéré sur le quartier de la Saulaie à Oullins.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie, pour un montant de 11 250 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 220 000 € en 2021,
- 200 000 € en 2022,
- 3 380 000 € en 2023,
- 2 200 000 € en 2024,
- 900 000 € en 2025,
- 2 100 000 € en 2026,
- 900 000 € en 2027,
- 800 000 € en 2028,
- 300 000 € en 2029,
- 250 000 € en 2030,

sur l'opération n° 0P31O9200.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter des subventions dans le cadre du projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites sollicitations et à leurs régularisations.

4° - Le montant d'investissement à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 23 - opération n° 0P31O9200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.